



## Générale des Services : une augmentation du nombre d'emplois

La franchise Générale des Services , le réseau d'aide à domicile qui propose une formule de courtage de travaux, a accueilli avec beaucoup d'optimisme la nouvelle annonce du Ministre Olivier DUSSOPT. Ce dernier a pour ambition de **démocratiser le crédit d'impôt en temps réel pour les prestations de Services à la Personne** à partir du 1er trimestre 2022.



### Une véritable opportunité pour les bénéficiaires

La nouvelle décision du ministre permettra d'offrir aux particuliers la possibilité de ne payer que le prix net de la prestation et de profiter des 50% de crédit d'impôt directement. Toutefois, le tarif de la prestation ne changera pas. Par exemple, la prestation de ménage d'une durée d'une heure est assurée au tarif de 22 € TTC. Dans ce cas, le client à l'habitude de déboursé le 22€ durant la prestation et sera remboursé de 11 € l'année d'après. A partir du 1er trimestre 2022, le client payera simplement 11 € lors de la prestation. Le particulier n'aura donc plus à subir le retard du crédit d'impôt à 50% de la prestation (dans la limite d'un plafond annuel).

Il a été démontré que le retard du crédit d'impôt représente une véritable limite dans la dynamique d'activité des entreprises des services à la personne. Les gens ont moins recours à leurs prestations à cause de ce décalage dans le temps. Didier Chateau, PDG de l'enseigne Générale des Services, considère l'annonce du Ministre, relative à la généralisation du crédit d'impôt et le versement immédiat offrant la possibilité de ne payer que 50%, **comme une véritable opportunité**. Didier Château s'attend à une hausse des nombres de prestations demandées et à la dynamisation des activités des services à la personne, notamment grâce à l'amélioration du pouvoir d'achat des particuliers.

Une nouvelle offre « Vaccin Tranquille »

ac-franchise.com

Pays : France

Dynamisme : 6

[Visualiser l'article](#)

Depuis le 18 janvier dernier, l'enseigne Générale des Services a engagé la totalité de ses agences pour prendre part à la démarche de vaccination des personnes de plus de 75 ans. **Le réseau national de services à la personne a en effet lancé sa prestation « Vaccin Tranquille »** dans l'objectif d'appuyer la campagne de vaccination des séniors.